

L'an deux mille vingt-six, jeudi 24 septembre 2026, à dix-huit heures trente-neuf, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 18 septembre 2026, se sont réunis à salle communautaire de la Communauté de Communes Yonne Nord (52 Faubourg de Villeperrot 89140 Pont sur Yonne), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 27

Votants : 29

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Bakari-Baroini, Valenti (Champigny) Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon Sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Danjon (Pailly), Lesaffre (Plessis Saint Jean), Léonard, Dorte, Joly (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Serotin), Martin O. (Serbonnes), Horsin (Thorigny Sur Oreuse), Spahn (Villeblevin), Laventureux (Villenavotte), Coutouly, Benchabane, Piète (Villeneuve la Guyard), Hauteceur (Villeperrot), Nezondet, Sellier (Vinneuf)

Était présente (suppléante) : Monsieur Michaut (Michery)

Étaient absents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Gesserand (Perceneige), Cristovao, Laurent (Pont sur Yonne), Martin L., Viana (Sergines), Talvat, (Thorigny Sur Oreuse), Humblot, La Coste de Fontenilles (Villeblevin), Berthy (Villemannoche), Cochenec, Sineau (Villeneuve la Guyard),

Pouvoirs : Mme Laurent à M. Léonard, Mme Talvat à M. Horsin

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités.

Objet : : Décision Modificative n°1 du Budget Aérodrome de la Communauté de Communes Yonne Nord

Le Conseil Communautaire, vu

- La nomenclature M57,
- Le budget primitif du budget Aérodrome de la Communauté de Communes Yonne Nord voté le 23 avril 2026.

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements sur les crédits votés sur l'exercice 2026, plus précisément sur le budget primitif du budget Aérodrome.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions) des membres présents :

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 du budget Aérodrome pour l'exercice 2026 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section de fonctionnement conformément au tableau présenté en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

Budget 2026

Dépenses de Fonctionnement	Budget primitif 2026	DM n°1	Budget Total	Recettes de Fonctionnement	Budget primitif 2025	DM n°1	Budget Total
011 - Charges à caractère général	55 303,32 €	3 535,26 €	51 768,06 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	35 323,32 €	3 535,26 €	31 788,06 €
60628 - Autres fournitures non stockées	3 000,00 €		3 000,00 €	70 - Produits des services, du domaine et vente divers	25 000,00 €		25 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement (réparation barrières)	1 703,32 €		1 703,32 €	AOT 2025	25 000,00 €		25 000,00 €
61521 - Terrains (fauchage, compactage du terrain, reprise de	22 000,00 €		22 000,00 €	74 - Dotations et participations	6 000,00 €		6 000,00 €
615228 - Autres bâtiments (reprise peinture aérodrome	- €		- €	74611 DGD (DOTATION GENERAL DE DECENTRALISATION)	6 000,00 €		6 000,00 €
615231 - Voirie	20 000,00 €	3 535,26 €	16 464,74 €	75 - Autres produits de gestion courante	5 000,00 €		5 000,00 €
61558 - Autres biens mobiliers (vérifications extincteurs)	2 000,00 €		2 000,00 €	75888 - Autres	5 000,00 €		5 000,00 €
6161 - Assurances	1 500,00 €		1 500,00 €	77 - Produits exceptionnels			
627 - Services bancaires (frais CB)	- €		- €				
6182 - Concours divers	500,00 €		500,00 €				
63512 - Taxes foncières	4 600,00 €		4 600,00 €				
012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00 €		10 000,00 €				
6215 Personnel affecté par la collectivité - (MAD du personnel Equipe verte et administratif)	10 000,00 €		10 000,00 €				
014 - Atténuations de produits			- €				
023 - Virement à la section d'investissement			- €				
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 000,00 €		5 000,00 €				
65 - Autres charges de gestion courante	520,00 €		520,00 €				
6541 - Créances admises en valeur			- €				
65888 - Arrondi de TVA	520,00 €		520,00 €				
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €		500,00 €				
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00 €		500,00 €				
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	- €		- €				
TOTAL	71 323,32 €	3 535,26 €	67 788,06 €	TOTAL	71 323,32 €	3 535,26 €	67 788,06 €

Dépenses d'Investissement	Budget primitif 2025	DM n°1	Budget Total	Recettes d'Investissement	Budget primitif 2025	DM n°1	Budget Total
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €		- €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	88 255,81 €		88 255,81 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €		- €	021 - Virement de la section de	- €		- €
204 - Subventions d'équipement versées	- €		- €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €		5 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	93 255,81 €		93 255,81 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €		- €
23 - Immobilisations en cours	- €		- €	27 - Autres immobilisations financières	- €		- €
TOTAL	93 255,81 €		93 255,81 €	TOTAL	93 255,81 €		93 255,81 €

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance, Patrick BABOUHOT




le Président, Thierry SPAHN



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 28 septembre 2026 et de sa publication légale le 28 septembre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>